



Objectif général: Exécuter l'entretien général et les réparations afin de prévenir et de remédier aux défaillances et d'assurer le bon état des installations et des bâtiments.

ACTIVITÉS

- Exécuter l'entretien général et des réparations

- Tenir les stocks du service technique à jour

- Autres activités

TÂCHES

- Entretien les abords des bâtiments (tels que le jardin et le parking), les maintient propres et en bon état;
- Exécute des petits travaux d'entretien et de réparation aux bâtiments, dans divers domaines tels que l'électricité, la menuiserie, les sanitaires et la peinture;
- Exécute des petits travaux d'agrandissement et de rénovation des bâtiments (ex. maçonner, poser des planchers et des tapis);
- Entretien et répare le matériel technique et autres (ex. armoires, chaises roulantes, lits);
- Apporte des adaptations au mobilier (ex. place des téléphones et des TV) en fonction de la mobilité et du bien-être des patients/résidents;
- Contrôle périodiquement les bâtiments, appareils et installations à entretenir (ex. les détecteurs d'incendie) pour déceler les défaillances ou besoins en entretien;
- Tient à jour les stocks de divers types de matériel (tels que le matériel technique et les produits d'entretien) et les complète après accord du responsable hiérarchique;
- Réceptionne le matériel et le répartit;
- Prépare le placement de nouvelles installations (ex. les hottes dans les cuisines);
- Sort chaque jour les déchets et prépare les containers de déchets pour leur enlèvement;
- Prend part au groupe de travail sur la sécurité;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Possède une connaissance pratique de base de divers domaines et disciplines, tels que l'électricité, la mécanique, les sanitaires, la menuiserie et la peinture;
- Est habile et a une bonne vision technique pour pouvoir résoudre divers problèmes;
- Période de familiarisation: 3 - 6 mois

Gestion d'équipe

- Pas d'application;

Communication

- Reçoit les questions du personnel concernant les problèmes techniques rencontrés sur le terrain;
- S'adresse aux patients/résidents et éventuellement à leur famille concernant les problèmes techniques mentionnés ou leurs souhaits (ex. le bon réglage de la TV);
- Donne des indications et des informations aux firmes d'entretien externes;
- Se consulte avec le responsable hiérarchique concernant l'organisation quotidienne du travail;

Résolution de problèmes

- Résout divers problèmes techniques journaliers;
- Demande des conseils au responsable hiérarchique et éventuellement au fournisseur concernant des problèmes ou questions plus complexes;

Responsabilité

- Participe à l'entretien général du bâtiment;
- Prend contact et se consulte avec le responsable hiérarchique concernant les demandes ou problèmes plus importants, tels que le placement d'une nouvelle installation;
- Tient le stock de matériel à jour et commande le nouveau matériel technique après concertation avec le responsable hiérarchique;
- Veille au maintien correct du matériel et des outils mis à disposition par le Service Technique;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact régulier avec la saleté, les mauvaises odeurs ou la poussière;
- Les activités exigent de faire appel régulièrement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- De lourdes charges doivent être régulièrement déplacées;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Peu de contact personnel avec la maladie, la souffrance ou la mort;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**